

**Assurance soins médicaux  
et soins dentaires**





# Aider vos clients à obtenir un rabais sur leurs primes

## Aperçu des périodes importantes du programme Manuvie *Vitalité* (année de participation au programme et année contractuelle)

Assurance établie par  
La Compagnie d'Assurance-Vie  
Manufacturers (Manuvie).

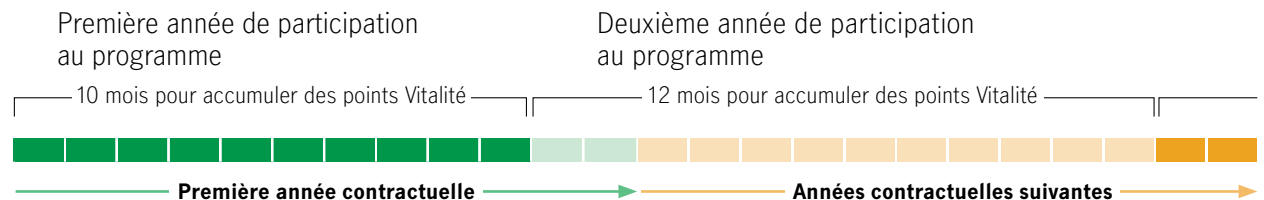
Dans le cadre du programme Manuvie *Vitalité*, vos clients peuvent économiser jusqu'à 10 %<sup>1</sup> sur leurs primes en fonction du nombre de points Vitalité<sup>MC</sup> qu'ils obtiennent au cours de leur année de participation au programme. Pour les aider à maximiser leur rabais, il est important que vous connaissiez la différence entre l'année de participation au programme et l'année contractuelle.

Les clients connaîtront deux mois à l'avance le montant de leurs primes pour l'année suivante. Pour cette raison, la deuxième l'année de la police commence toujours deux mois après la fin d'une année de programme. Cela signifie qu'au cours de la première année, les clients ont dix mois pour accumuler des points.

Niveau Vitalité	Points Vitalité accumulés	Rabais sur les primes
<b>Bronze</b> 	0	0 %
<b>Argent</b> 	3 500	2 %
<b>Or</b> 	7 000	5 %
<b>Platine</b> 	10 000+	10 %

Pour aider les clients à atteindre le niveau Platine la première année, **nous leur offrons une prime de bienvenue de 1 500 points Vitalité** s'ils effectuent l'analyse santé Vitalité<sup>MC</sup> dans les 90 premiers jours de leur inscription au programme.

Au début de leur deuxième année de participation au programme, leur nombre de points Vitalité est ramené à zéro. Vos clients ont ensuite douze mois complets pour accumuler des points et recevoir un rabais sur leurs primes pour l'année contractuelle suivante. Les clients peuvent recevoir un rabais chaque année, tant et aussi longtemps qu'ils participent au programme.



**Obtenir des points? Facile!**

Vos clients peuvent obtenir de plus amples renseignements dans le document [Programme Manuvie \*Vitalité\* – Guide du participant](#).



**Les participants peuvent à tout moment vérifier le nombre de points Vitalité qu'ils ont accumulés en ouvrant une session dans le portail des participants.**

De plus, nous les informerons de leur niveau 120, 90, 60 et 30 jours avant leur anniversaire de participation au programme afin qu'ils puissent prendre les mesures nécessaires pour atteindre leur objectif.



**Vous voulez en savoir plus?  
Communiquez dès aujourd'hui avec  
votre expert-conseil de Manuvie.**

#### Notes

<sup>1</sup> Les critères d'admissibilité au programme peuvent changer sans préavis. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le Guide du conseiller.

The Vitality Group Inc. offre le programme Manuvie *Vitalité* conjointement avec La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers. Les noms Vitalité, points Vitalité et analyse santé Vitalité sont des marques de commerce de Vitality Group International, Inc., que La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers et ses sociétés affiliées utilisent sous licence. Manuvie, Manuvie & M stylisé, et le M stylisé sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers et sont utilisées par elle, par The Vitality Group ainsi que par ses sociétés affiliées sous licence. Manuvie, P.O. Box 670, Stn Waterloo, Waterloo (Ontario) N2J 4B8. Des formats accessibles et des aides à la communication sont offerts sur demande. Rendez-vous à l'adresse [manuvie.ca/a-propos-de-nous/accessibilite.html](http://manuvie.ca/a-propos-de-nous/accessibilite.html) pour obtenir de plus amples renseignements. L'admissibilité aux récompenses peut changer au fil du temps et les récompenses ne sont pas garanties pour toute la durée du contrat d'assurance. Les produits d'assurance sont établis par La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers. The Vitality Group Inc. offre le programme Manuvie *Vitalité* conjointement avec La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers.

Le programme Manuvie *Vitalité* est offert avec certains contrats.